

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 20

N° 65

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 65

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances

ARTICLE 20

Substituer aux alinéas 15 à 17 l'alinéa suivant :

« 3° Les huitième et neuvième alinéas sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.